

**OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DE
FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE**

**DANS LE CADRE DE LA
DEMANDE D'AUTORISATION POUR ACQUÉRIR OU CONSTRUIRE DES
IMMEUBLES OU DES ACTIFS DESTINÉS AU TRANSPORT
D'ÉLECTRICITÉ AU COURS DE L'ANNÉE 2010
(HYDRO-QUÉBEC TRANS ÉNERGIE R-3707-2009)**

Sylvie Desrochers
analyste

1 **1. PRÉSENTATION DE LA FCEI**

2 La fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) regroupe plus de 24 000
3 petites et moyennes entreprises (PME) québécoises qui oeuvrent dans tous les secteurs
4 d'activités économiques et dans toutes les régions du Québec. À titre d'association
5 patronale qui défend ces PME, la FCEI, par ses représentations auprès des pouvoirs et
6 organismes publics, veille à leur assurer une prospérité économique, et ce, au plus grand
7 bénéfice de l'ensemble des citoyens et des citoyennes du Québec.

8 Les PME représentées par la FCEI sont, pour la plupart, assujetties aux tarifs de petite et
9 moyenne puissance d'Hydro-Québec Distribution, et, par conséquent, visées par le tarif de
10 transport de la charge locale qui peut être affecté par le niveau des investissements que le
11 Transporteur envisage d'entreprendre au cours d'une année. La FCEI veille à ce que la
12 facture de transport de la « charge locale » soit juste et raisonnable tout en visant à
13 maintenir une qualité de service appréciable, et veille aussi à ce que l'utilisation du réseau
14 de transport soit optimisée.

15 La FCEI appuie le principe tarifaire de l'utilisateur payeur, visant la réduction de
16 l'interfinancement entre les tarifs et favorisant des structures tarifaires efficaces en
17 permettant de bien différencier les clients les uns des autres sur la base de leurs
18 caractéristiques de consommation et de l'impact de ces dernières sur le coût de les
19 desservir.

20 **2. ANALYSE DU DOSSIER**

21 Le 30 juillet 2009, Hydro-Québec dans ses activités de transport (le Transporteur) a
22 déposé une demande de budget d'investissements pour 2010 pour des projets dont le
23 coût individuel est inférieur à 25 millions de dollars. Le montant total demandé est de
24 634,7 M\$.

25 **2.1 Le maintien des actifs**

26 La plus grande partie du budget demandé se rapporte à la catégorie d'investissements
27 « Maintien des actifs » et est de 418,8 M\$, soit 66,0% du budget total demandé.

R-3707-2009 : HQT- Investissements pour l'année tarifaire 2010

Observations et recommandations de la FCEI / 20 novembre 2009

1 Régie d'autoriser les budgets pour investissements, le Transporteur présente les impacts
2 tarifaires des budgets demandés, mais aucun suivi ultérieur n'est fait pour savoir si les
3 impacts tarifaires se sont effectivement réalisés. La FCEI est d'autant plus préoccupée
4 que, dans les dossiers d'investissements passés, le Transporteur a budgété des impacts
5 tarifaires à la baisse significatifs sans que, dans ses dossiers tarifaires parallèles, il ne
6 propose de baisses tarifaires.

7 Des dossiers d'investissements budgétant des impacts tarifaires à la baisse peuvent
8 faciliter leur autorisation. C'est pourquoi la FCEI est préoccupée et elle recommande à la
9 Régie qu'un suivi de l'impact tarifaire réel des investissements soit instauré. Puisque le
10 Transporteur produit, sur une base budgétaire, des tableaux d'impact tarifaire de ses
11 investissements, il devrait pouvoir, aux yeux de la FCEI, produire des tableaux semblables
12 sur une base réelle, et ce, toujours à l'intérieur de ses dossiers de demandes
13 d'investissements.

14 2.3 Croissance de la charge locale

15 La FCEI voudrait simplement ici souligner qu'une partie du budget d'investissements
16 demandé pour 2010 (117,8 M\$) est due « *aux besoins grandissants d'alimentation de la*
17 *charge locale* ». ¹ Et cette portion de budget est dans la catégorie « *Investissements*
18 *générant des revenus additionnels* », catégorie présentée chaque année.

19

Tableau 2.3

| alimentation de la charge locale kW | | | | |
|---|--------|--------|--------|--------|
| | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
| témoin | 35 862 | 35 705 | 35 764 | 35 230 |
| base | | | 35 551 | |
| réel | 34 980 | 35 615 | | |
| "réel" inférieur à "témoin" | -2,5% | -0,3% | | |
| "base" inférieure à "témoin" | | | -0,6% | |
| "témoin" inférieur à "base" | | | | -0,9% |
| 2008 réel, 2009 et 2010 : R-3706-2009, HQT-10, document 2, page 5, tableau 1 2007 réel, 2008 témoin : R-3669-2008, HQT-10, document 1, page 5, tableau 1 2007 témoin : R-3640-2007, HQT-11, document 2, page 5, tableau 1 | | | | |

¹ HQT-1, document 1, page 11, lignes 23 à 25, le 30 juillet 2009.

R-3707-2009 : HQT- Investissements pour l'année tarifaire 2010
Observations et recommandations de la FCEI / 20 novembre 2009

1 Lorsque la FCEI analyse les besoins de la charge locale de 2007 à 2010, comme elle
2 montre au tableau ci-dessus, elle remarque que les besoins réels de 2007 et 2008 ont été
3 inférieurs aux besoins budgétés, que les besoins révisés (« de base ») de l'année 2009
4 sont inférieurs aux besoins qui ont été budgétés (« témoin ») l'année précédente toujours
5 pour l'année 2009, et que les besoins budgétés (« témoin ») pour l'année 2010 sont
6 inférieurs aux besoins budgétés révisés pour l'année 2009. Le tout en décroissance de
7 2,5%, 0,3%, 0,6% et 0,9%.

8 Sur ces quatre années, les besoins décroissants de la charge locale n'ont
9 vraisemblablement pas généré beaucoup de « *revenus additionnels* ».

10 Déjà, en 2006, dans son dossier portant sur les investissements de l'année 2007, le
11 Transporteur demandait un budget de 107,2 M\$² dans la catégorie « *Investissements*
12 *générant des revenus additionnels* ». Ces investissements « *en croissance des besoins* »
13 visaient majoritairement à répondre aux besoins de la charge locale³, et amenaient des
14 baisses tarifaires significatives⁴. Le Transporteur prévoyait pour l'année 2006-2007 des
15 besoins de charge locale de 35 862 kW en croissance continue jusqu'en 2015-2016⁵.
16 Or, les besoins de la charge locale prévus en 2006-2007 (35 862 kW) ne se sont pas
17 réalisés, et le Transporteur ne prévoit toujours pas les réaliser en 2010, la prévision de
18 2010 étant de 35 230 kW.

19 La FCEI réitère qu'elle recommande qu'un suivi réel des impacts tarifaires annoncés dans
20 les dossiers d'investissements soit effectué par le Transporteur. Ce genre de suivi
21 permettrait peut-être d'analyser d'un oeil différent les demandes annuelles de budget
22 d'investissements en relation avec les impacts tarifaires que ces investissements
23 amènent, ou encore permettrait d'améliorer le processus de prévision des impacts
24 tarifaires.

² R-3606-2006, HQT-1, document 1, page 109, ligne 21, le 7 juillet 2006.

³ R-3606-2006, HQT-1, document 1, page 98, lignes 8 à 10, le 7 juillet 2006.

⁴ R-3606-2006, HQT-1, document 1, page 105, tableau 10, le 7 juillet 2006.

⁵ R-3606-2006, HQT-1, document 1, page 98, graphique 9, le 7 juillet 2006.